

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du Code du travail
Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Actions avec un financement public (opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, État, Régions, Pôle emploi et Agefiph)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1) **Association Les Lyriques d'Azay Le Rideau** enregistré sous RNA : W371005873 SIRET 90436363700011 APE : 90.01Z

auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

2) [Désignation de l'entreprise, adresse, numéro siret] ou stagiaire représentée par [Nom et qualité du signataire]

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme **Association Les Lyriques d'Azay Le Rideau** organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action :
- Catégorie d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) **Formation artistique et d'interprétation d'art Lyrique**.....
- Objectifs :
- Contenu de l'action de formation : [document attestant de la mise en œuvre d'un parcours pédagogique. A Joindre en annexe 1]
- Moyens prévus : [dispositif composant le parcours pédagogique, les moyens humains (formateur, personne chargée des relations avec le stagiaire) et techniques ainsi que les ressources mobilisées] A Joindre en annexe
- Durée de l'action de formation **45h**.....
- Lieu **ASS Les Lyriques AZAY LE RIDEAU 1 chemin du Plessis 37190 AZAY LE RIDEAU**.....
- Dates et horaires :

Article 2 : Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du Code du travail : ...Tout public et professionnel

.....

L'organisme **ASS. Les Lyriques d'Azay Le Rideau** accueillera les personnes suivantes [Nom, statut et fonctions au sein de l'entreprise] :

.....
.....
.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T. euros x stagiaire(s) = € H.T.

Frais de restauration et/ou hébergement :

coût unitaire H.T. euros x jour(s) stagiaire(s) = € H.T.

Soit un total de : € H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes (éventuellement) : € H.T.

Sommes restant dues : € H.T.

T.V.A. (si applicable) : €

TOTAL GENERAL : € TTC (ou Net de taxe si TVA non applicable)

Article 4 : Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

Présentiel.....
.....
.....
.....

Article 5 : Modalités de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

Certificat de compétences

.....
.....
.....

Article 6 : Modalités de règlement

Chèque

.....
.....
.....

Article 7 : Débit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 60 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Tours sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Azay Le Rideau le

Pour l'entreprise
[Nom et qualité du signataire]

Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme
François Michel DUGUET Direction Général



1 chemin du Plessis

37190 Azay Le Rideau

contact@leslyriques-azaylerideau.com

<http://www.leslyriques-azaylerideau.com>

RNA : W371005873 SIRET 90436363700011 APE : 90.01Z